

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DE CHATEAU VILLE VIEILLE

Compte rendu de la réunion des membres du bureau Du 26 novembre 2021 à la Mairie de Château Ville-Vieille

L'An deux mille vingt et un, le vingt-six novembre, les Membres du Bureau de l'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE de la Commune de CHÂTEAU VILLE-VIEILLE, dûment convoqué le 17 novembre, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Michel MOUTTE**, Président

PRESENTS : MOUTTE MICHEL, MASCHIO JEAN-PIERRE, PONCET JEAN-LOUIS JOUBERT LAURENT (SUPPLEANT DE MARTY PHILIPPE), RANDU FRANCK, ALLAIS ANDRE, HUMBERT ROGER, HAUBER ISABELLE (SUPPLEANTE DE MONNET CHRISTOPHE)

ABSENTS REPRESENTES : MONNET CHRISTOPHE (SUPPLEE PAR HAUBERT ISABELLE), MARTY PHILIPPE (SUPPLEE PAR JOUBERT LAURENT)

SECRETARE DE SEANCE : JEAN-PIERRE MASCHIO

MEMBRES EN EXERCICES : 8

Présents : 8

Suffrages exprimés : 8

ORDRE DU JOUR :

- Projet d'extension du périmètre de l'AFP - Approbation
- Questions diverses

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical qu'en vue du projet d'extension du périmètre de l'AFP sur des parcelles communales, et après approbation du Conseil Municipal de Château-Ville Vieille ainsi que de l'Assemblée Générale, les membres du Conseil Syndical doivent à présent donner leur approbation.

Cette extension de 171 ha 6104 comprend les parcelles communales suivantes :

Section	N° de parcelles	Surfaces
I	16	3 ha 9400
I	17	6 ha 6400
I	18	0 ha 0018
I	19	20 ha 7902
I	20	4 ha 3104
I	21	4 ha 1860
I	22	9 ha 7620
N	387	0 ha 3690
N	388	29 ha 9400
N	389	17 ha 2760
N	390	1 ha 8464
N	391	4 ha 2000

N	392	15 ha 8400
N	393	8 ha 9980
N	394	1 ha 3320
N	395	0 ha 7920
N	396	6 ha 4680
N	397	1 ha 2080
N	400	0 ha 0427
N	401	0 ha 2600
N	402	0 ha 0150
N	405	1 ha 3930
N	406	5 ha 3210
N	407	0 ha 3380
N	408	1 ha 8161
N	409	0 ha 1080
N	425	2 ha 0720
N	441	1 ha 2630
N	543	9 ha 4128
N	544	0 ha 1880

Il est à noter que l'extension ne dépassant pas 7% de la surface actuelle de l'AFP (2468 ha 72 a 56 ca), la procédure d'extension est exemptée d'enquête publique.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

- **APPROUVE** l'exposé du Président
- **DONNE** son approbation sur l'agrandissement du périmètre de l'Association Foncière Pastorale de Château-Ville-Vieille et d'y intégrer les parcelles communales sus nommées.

Questions diverses :

1. Le Président informe le Conseil Syndical que le Département a attribué à l'AFP une subvention d'investissement de 22865.00 € en date du 9 novembre 2021 pour les projets que nous lui avons soumis au printemps. Cette somme représente le maximum espéré (50% de la totalité des projets) et c'est donc une excellente nouvelle.
2. Il y a eu ces dernières années quelques conflits de voisinage entre Henri HUBERT et le Groupement Pastoral de Chalvet-L'Agrenier au sujet des prés de fauche du Villard. Ces prés de fauche ne donnaient pas lieu à convention jusqu'à ce jour alors qu'ils sont sur la partie cadastrale de Ville-Vieille. Pour être homogène avec ce qui a été proposé à Olivier Humbert sur les Planisseaux, il sera proposé une convention de pâturage à Henri Hubert, les quartiers d'estive restant eux gratuits pour les paysans des hameaux correspondants à ces quartiers.
- 3 Pour 2022, les subventions de la Région et de l'Europe (programme 7.6.2) restent élevées pour les constructions ou améliorations des cabanes pastorales.
Michel Moutte avait approché l'architecte Crystel Da Silva pour une nouvelle cabane à l'Ouragan. Celle -ci s'est rendue sur place avec le Maire Jean-Louis Poncet, Jean-Pierre Maschio et Christophe Monnet. Elle nous a proposé une prestation d'études préliminaires pour 3 000 €. L'articulation de ce projet serait en tout point identique à ce qui a été fait pour la Cabane du Sommet Buchet : l'AFP supportant l'étude préalable et montant le projet pour demande de subvention à hauteur de 75 % auprès de la Région présenté par la Commune. Le conseil syndical donne son accord pour cette opération. Jean- Pierre Maschio a mis en contact l'architecte avec l'Association

ABBASP pour une meilleure prise en compte des besoins des utilisateurs dès le stade de l'avant-projet.

- 4 Concernant le secteur du Villar, Michel Moutte a contacté JM Rayne, conseiller forestier de la Chambre d'Agriculture qui est venu sur place pour une proposition de coupe à but sylvo-pastoral le 21 octobre. Il en ressort que l'on pourrait compléter l'opération d'ouverture des milieux sur les 39 ha par une coupe d'une grande partie des pins qui ont moins de 30 ans pour rendre vraiment ces ha à nouveau pâturables. Il faut bien évidemment demander l'autorisation préalable aux propriétaires et ensuite trouver un exploitant intéressé par ce bois avec obligation de mettre les branches en tas. Ce serait une opération blanche mais qui aurait vraiment le mérite de maîtriser la forêt sur ces ha concernés. A nous tous de diffuser cette possibilité auprès de candidats potentiels pour cette exploitation. Entre temps l'AFP contactera les propriétaires sur la base de secteurs à éclaircir en priorité pour obtenir leur approbation.
- 5 Suite aux incidents sur l'alpage de Péas cet été entre le Groupement , Noelle et Lambert, le Groupement souhaite pouvoir venir exposer au Maire, à l'AFP et aux habitants sensibilisés à ce conflit, leur point de vue pour que chaque partie puisse se faire son jugement. Une date sera proposée par Jean-Louis Poncet et Michel Moutte et communiquée à chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 h 30

Le Président
Michel MOUTTE
ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE
MAIRIE
05350 CHATEAU VILLE VIEILLE